

PIÈCES À FOURNIR IMPORTANT ! À LIRE ATTENTIVEMENT

Complétez **UN** dossier individuel **PAR ENFANT** allant au collège.
Exemple : si vous avez 2 enfants allant au collège, remplissez 2 dossiers de demande d'aide.
Prévoyez autant de copies de vos documents justificatifs que de dossiers de demande d'aide.

CAS N°1

Si :

- votre enfant entre en 6^e ou en 4^e
- ou si vous ne percevez pas d'aide à la restauration l'année dernière

ou

CAS N°2

Si :

- votre enfant entre en 5^e ou en 3^e
- et vous avez déjà obtenu l'aide à la restauration l'année dernière
- et que votre situation familiale et/ou professionnelle n'a pas changé depuis la déclaration 2009 (sur les revenus 2008)

Compléter et envoyer simplement l'imprimé de demande au collège où est (sont) inscrit(s) votre (vos) enfant(s).

Joindre OBLIGATOIREMENT au dossier de demande les photocopies de toutes les pages :

- de votre avis d'imposition ou de non imposition 2010 (sur les revenus 2009)
- de votre (vos) livret(s) de famille

▼ SELON VOTRE SITUATION FAMILIALE ET PROFESSIONNELLE, joignez les documents suivants à votre dossier de demande

- Une main courante attestant de la séparation
- L'extrait d'acte de naissance pour les enfants ne figurant pas sur le(s) livret(s) de famille (les pièces jointes doivent être fournies en français)
- L'extrait du jugement de divorce ou de séparation indiquant le parent qui a la garde du collégien et le montant de l'éventuelle pension alimentaire
- L'extrait du jugement de tutelle vous confiant la garde du collégien

▼ SI VOTRE SITUATION A CHANGÉ, ajoutez les documents suivants :

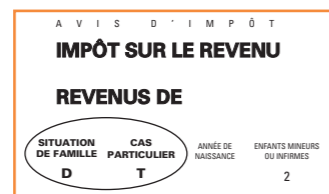
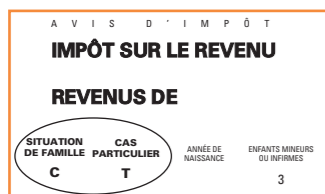
- L'avis d'imposition ou de non-imposition 2011 (sur les revenus 2010) si vos revenus ont changé
- Tout justificatif de ressources perçues par Monsieur ou par Madame, daté de moins de 3 mois :
 - * Revenu de solidarité active (RSA)
 - * Allocation spécifique de solidarité (ASS)
 - * Pôle Emploi (Indiquant le montant des indemnités journalières nettes)
 - * 3 bulletins de salaire
 - * Autres ressources

▼ SI VOUS HABITEZ EN ESSONNE DEPUIS 2009 :

- Un justificatif de domicile (facture EDF-GDF, facture de téléphone du domicile ou portable, quittance de loyer, daté de moins de 3 mois).

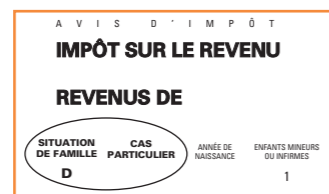
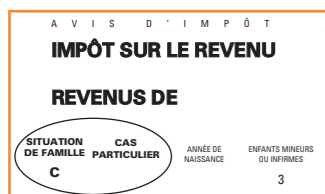
▼ SI VOUS VIVEZ SEUL(E) AVEC VOTRE (VOS) ENFANT(S) :

- Votre avis d'imposition mentionnant la **lettre «T»** (IMPÉRATIF) ou, à défaut de l'attestation de votre centre d'impôts, demandant la rectification de votre avis d'imposition et l'inscription de la lettre «T»



▼ SI VOUS VIVEZ EN CONCUBINAGE :

- L'avis d'imposition de votre concubin(e)



▼ SI VOUS AVEZ LA GARDE DE VOTRE ENFANT EN ALTERNANCE AVEC SON AUTRE PARENT :

- L'avis d'imposition ou de non-imposition des **2 parents** de l'enfant.

AIDE à la RESTAURATION SCOLAIRE pour les COLLÉGIENS

ÉDITO

Madame, Monsieur,

Parce que la qualité de vie au collège est un élément primordial de la réussite scolaire de tous, le Conseil général y apporte une attention soutenue. Une bonne nutrition est à cet égard un atout pour bien réussir au collège.

Le Département de l'Essonne a donc souhaité qu'aucun collégien ne soit privé de repas le midi. Le dispositif d'aide à la restauration des collégiens est notre réponse auprès de 24 000 familles essonniennes. Avec tous mes vœux de succès pour vos enfants.

Jérôme Guedj

Président du Conseil général
de l'Essonne

Patrice Sac

Président délégué chargé
de l'éducation et des collèges

QU'EST-CE QUE L'AIDE À LA RESTAURATION ?

À la prochaine rentrée scolaire, votre enfant va débiter ou poursuivre sa scolarité dans un collège en Essonne et il sera peut-être demi-pensionnaire.

Vous pouvez bénéficier d'une aide financière pour le paiement des repas, selon vos ressources et votre situation familiale, vous donnant droit à une allocation s'élevant à 45€ ou 105€ par trimestre.

Si vous disposez de revenus annuels inférieurs à 2 495,16€ par personne au foyer fiscal, vous bénéficierez de la gratuité totale.

Par ailleurs, une Commission départementale est chargée des situations familiales particulières. Vous pouvez faire appel à cette commission en contactant l'assistante sociale du collège de votre enfant.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE À LA RESTAURATION ?

Les conditions d'attribution

- ▶ Votre enfant doit être scolarisé en Essonne dans un collège public ou privé sous contrat.
- ▶ Votre enfant doit être inscrit à la demi-pension de l'établissement et doit déjeuner au moins 4 jours/semaine.
- ▶ Vous devez résider en Essonne.
- ▶ Vous devez remplir les conditions financières et/ou familiales vous donnant droit à recevoir l'aide à la restauration (voir pièces à fournir au dos du dossier de demande ci-contre).

Vos démarches

Il vous suffit de :

- ▶ Remplir soigneusement le dossier ci-joint,
- ▶ Déposer votre dossier, avec toutes les pièces justificatives nécessaires, au collège et sous enveloppe,
- ▶ Respecter IMPÉRATIVEMENT les délais EXIGÉS par le collège pour déposer votre dossier.

COMMENT CALCULER LE MONTANT DE VOTRE AIDE

L'aide à la restauration est calculée selon les revenus familiaux. Pour connaître le montant de l'aide qui vous sera accordée, vous devez d'abord calculer votre quotient familial (QF) :

« Revenu fiscal de référence » de l'avis d'imposition 2010 (sur les revenus 2009, ligne 25 de votre avis d'imposition) divisé par le nombre de personnes déclarées sur votre avis d'imposition (et non le nombre de parts).

- ▶ Si votre quotient familial s'élève à moins de 2495,16€, vous bénéficierez de la gratuité des frais de demi-pension (sauf collège privé, une prise en charge sera effectuée selon le forfait appliqué au collège public).
- ▶ Si votre quotient familial se situe entre 2495,17€ et 5915,16€, un forfait trimestriel de 105€ sera déduit de votre facture.
- ▶ Si votre quotient familial se situe entre 5915,17 € et 9350,16€, un forfait trimestriel de 45€ sera déduit de votre facture.

VOS CONTACTS

1 AU COLLÈGE

L'établissement dans lequel est scolarisé votre enfant vous a remis ce dossier de demande d'aide.

Vous devez le remplir et le remettre au collège, dans les délais indiqués, et le contacter en cas de difficultés.

2 AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE

En cas de situation familiale ou financière complexe, et après avoir contacté l'assistante sociale du collège, vous pouvez contacter votre agent référent au pôle aide à la restauration des collégiens.

- Brétigny-sur-Orge, La Norville, Juvisy-sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix, Monthéry, Ollainville, Saint-Chéron, Saint-Germain-les-Arpajon, Saint-Michel-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois, Villemoisson-sur-Orge.
Contact : Mme RIBEIRO
Tél. : 01 60 91 97 89
Email : iribeiro@cg91.fr
 - Dourdan, Étampes, Étrechy, Guigneville, Itteville, La-Ferté-Alais, Méréville, Milly-la-Forêt, Lardy, Bondoufle, Saint-Pierre-du-Perray.
Contact : Mme VELLUET
Tél. : 01 60 91 97 94
Email : rvelluet@cg91.fr
 - Anthony, Bures-sur-Yvettes, Ballancourt-sur-Essonne, Corbeil-Essonnes, Courcouronnes, Lisses, Ris-Orangis, Soisy-sur-Seine, Épinay-sous-Sénart, Épinay-sur-Orge, Saint-Germain-les-Corbeil.
Contact : Mme MILIAN
Tél. : 01 60 91 17 41
Email : emilian@cg91.fr
Sauf collèges Évry, M^{lle} CARRASCO (01 60 91 16 32)
 - Briis-sous-Forges, Champcueil, Gif-sur-Yvette, Igny, Les Ulis, Limours, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villabé, Mennecy.
Contact : Mme CROCQ
Tél. : 01 60 91 17 22
Email : fcrocq@cg91.fr
 - Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Montgeron, Vigneux-sur-Seine, Yerres.
Contact : Mme BOUBET
Tél. : 01 60 91 97 84
Email : eboubet@cg91.fr
 - Athis-Mons, Chilly-Mazarin, Évry, Grigny, Morangis, Morsang-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge, et Viry-Chatillon.
Contact : M^{lle} CARRASCO
Tél. : 01 60 91 16 32
Email : vcarrasco@cg91.fr
- ▶ **Collèges privés sous contrat**
Contact : Mme BOUBET
Tél. : 01 60 91 97 84
Email : eboubet@cg91.fr

AIDE À LA RESTAURATION DES COLLÉGIENS ESSONNIENS DOSSIER DE DEMANDE

1^{er} trimestre 2^e trimestre 3^e trimestre

Collège : Commune :

Cadre à remplir par la famille

Demande d'aide pour l'année scolaire 20.. / 20..

ATTENTION ! MERCI DE RESPECTER LA DATE DE RETOUR EXIGÉE PAR LE COLLÈGE, AFIN QUE VOTRE DEMANDE SOIT PRISE EN COMPTE

Scolarisé(e) en classe de : 6^e 5^e 4^e 3^e

Nom de l'élève : Sexe : M F

Prénoms : Né (e) le :

Nom, prénom du représentant légal : M Mme Mlle

..... Père Mère Autre (préciser) :

Adresse :

Complément d'adresse : Bâtiment : Escalier : N° Boîte aux lettres :

Code postal : Commune :

N° de téléphone domicile : Portable :

Adresse mail :

Demande(s) d'aide faite(s) dans d'autre établissement de l'Essonne : oui non Le(s) quel(s)

Je certifie conformes les informations indiquées ci-dessus et m'engage à signaler tout changement d'adresse.

Date : Signature du représentant légal :

Cadre réservé au service intendance du collège

Revenu fiscal de référence : € } Forfait estimé
Nombre de personnes au foyer fiscal : } €
Quotient Familial : €

Renouvellement : oui non Forfait précédent : Gratuité 105 € 45 €

Redoublement : oui non

Établissement fréquenté l'an passé : Ville :

Date d'instruction : Nom de l'agent référent : Adresse mail :

Cadre réservé au Conseil général

Montant de l'aide départementale
Forfait de 45 €
Forfait de 105 €
Gratuité

Hors aide
(Quotient familial > 9 350,16 €)
Passage en commission

Complément d'informations

Date et visa de l'instructeur :

PARTIE À DÉCOUPER - À RETOURNER AU COLLÈGE

